Section Université Littoral Côte d'Opale

CT du 15 septembre 2020

Le gouvernement souhaite attribuer aux agents de la fonction publique une prime visant à récompenser l'investissement exceptionnel qu'ils ont fourni pour assurer la continuité du service public. Le montant de l'enveloppe attribué à cette prime ne peut concerner que 5% des personnels et est répartie en 3 groupes :

- Groupe 1 : les personnels des « labos de recherche covid-19 »
- Groupe 2 : les personnels qui ont été en contact avec les étudiants (CROUS, service de médecine préventive, etc.)
- Groupe 3 : les personnels qui ont eu une surcharge exceptionnelle de travail en présentiel ou télétravail dans le cadre du plan de continuité de l'activité.

Ces critères qui n'ont comme unique avantage que de pouvoir rentrer dans un tableau Excel, prouvent que le gouvernement déconsidère totalement l'investissement des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche durant la crise de la COVID-19. **Le SNPTES ne peut laisser dire que 95% des personnels de l'ESR n'ont pas eu de charge de travail exceptionnelle engendrée par la crise.** Il ne faudrait pas non plus oublier les agents qui subissent une surcharge de travail dans le cadre du plan de retour d'activité notamment les personnels d'entretien (nettoyage, désinfection, etc.) qui œuvrent au quotidien pour l'hygiène et la sécurité des étudiants et du personnel. Le SNPTES ne peut accepter que des critères pris unilatéralement amènent à ce que, par exemple, toutes les actions pédagogiques et de formation à distance soient exclues d'une quelconque reconnaissance.

Ainsi, le SNPTES a demandé à ce que soient revus l'assiette et les critères d'attribution de cette prime. Le SNPTES a mis en garde le gouvernement si celui-ci persiste dans la voie prise : les effets sur le terrain seront délétères et conduiront au découragement d'une grande partie des personnels… et ceux-ci réfléchiront peut-être à deux fois avant de mettre autant de cœur pour assurer la continuité de nos missions si une crise nouvelle survenait.

C'est pourquoi les représentants SNPTES élus dans les conseils et comités de l'ULCO refusent cette prime et l'injustice qu'elle engendre. Ainsi ils ne participeront pas aux discussions visant à choisir une minorité de personnels.

Catherine Wadoux
Déléguée d'établissement SNPTES
03.66.25.64.04